

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 2°/62-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
20 JUIN 2006

Contrat de Plan 2000/2006 – Réalisation du Projet « Pôle Vignes et Vins »

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de 152 500 € à l'INRA, pour la réalisation de la phase 2 du projet « Pôle Vignes et Vins », dans le cadre de l'engagement du Conseil Général prévu au Contrat de Plan 2000/2006,
- ❖ Autorise le prélèvement du montant correspondant sur le programme F025, chapitre 204, enveloppe 85116, nature 20411, fonction 23 du budget départemental,
- ❖ Autorise le Président à signer la convention avec l'INRA précisant les modalités de versement de la subvention départementale.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 20 JUIN 2006
Publication 23 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions